



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 17 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé procuration à M. Jacques PISTER, Mme Annie FARRUDJA excusée donne pouvoir à M. Noël Marquis, M. François GENAY excusé pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Thierry MERCIER excusé pouvoir à Philippe DANIEL,

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Bernard MULLER.
M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN,

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE.

2019-044 : ADMINISTRATION GENERALE : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Annexe jointe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Dans le cadre du remplacement de l'ambassadeur de la mobilité qui a démissionné en date du 16 aout 2019, le recrutement proposé se porte sur un agent de la fonction publique d'état titulaire de catégorie équivalent à rédacteur.

Il est donc nécessaire de procéder à la suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet et de créer un poste de rédacteur à temps complet.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Ce dernier se réunit le 23 septembre prochain.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité de Pôle du 21 mars 2019, le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre selon l'annexe jointe.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Sous réserve de la décision du comité technique du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle qui se réunit le 23 septembre 2019,

Le Comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer un poste d'attaché territorial à temps plein,
- DECIDE de créer un poste de rédacteur à temps plein,
- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal 2019, et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND



Annexe à la délibération n°2019-044 du 17 septembre 2019

Ce tableau reflète les effectifs sous réserve du vote des délibérations présentées le 17 septembre 2019.

<u>Cadres d'emplois et grades</u>	<u>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</u>	<u>Observations</u>
<u>Cadre d'emplois filière administrative</u>		
Attaché territorial	3 postes à 35 h 1 poste à 21 h	2 agents titulaires en détachement remplacés par 2 agents contractuels 2 agents contractuels
Rédacteur	2 postes à 35 h	1 agent en CDI 1 agent titulaire
Adjoint administratif territorial	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h	1 agent titulaire 1 agent titulaire
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 30 h	1 agent titulaire en disponibilité remplacé par un agent contractuel
<u>Cadre d'emplois filière technique</u>		
Aucun poste		

